

Libération 20181227

[https://www.liberation.fr/france/2018/12/27/mineurs-isoles-les-tests-osseux-ne-sont-fiables-que-lorsqu'on-est-tres-loin-de-la-majorite_1700000](https://www.liberation.fr/france/2018/12/27/mineurs-isoles-les-tests-osseux-ne-sont-fiables-que-lorsqu-on-est-tres-loin-de-la-majorite_1700000)

Interview

Mineurs isolés : «Les tests osseux ne sont fiables que lorsqu'on est très loin de la majorité»

Par [Kim Hullot-Guiot](#) — 27 décembre 2018 à 20:46



Dans une cellule dédiée aux mineurs non accompagnés, à Bobigny, le 20 novembre. Photo Cyril Zannettacci pour Libération

Pour André Deseur, vice-président de l'ordre des médecins, on ne peut établir l'âge exact d'une personne avec des outils d'apparence scientifique, comme on cherche à le faire avec les migrants.

Lorsqu'une personne se présentant comme mineure ne semble pas l'être aux yeux des personnes chargées de l'évaluation de son âge et qu'elle ne peut prouver qu'elle l'est, la justice demande des examens complémentaires. Il peut alors s'agir d'un test osseux, prévu à l'article 388 du code civil : «*Les examens radiologiques osseux aux fins de détermination de l'âge, en l'absence de documents d'identité valables et lorsque l'âge allégué n'est pas vraisemblable, ne peuvent être réalisés que sur décision de l'autorité judiciaire et après*

recueil de l'accord de l'intéressé. Les conclusions de ces examens, qui doivent préciser la marge d'erreur, ne peuvent à elles seules permettre de déterminer si l'intéressé est mineur. Le doute profite à l'intéressé.» Or ces tests sont très critiqués, notamment par l'ordre des médecins. André Deseur, l'un de ses vice-présidents, en explique les raisons.

A lire aussi [Migrants : des mineurs isolés plus seuls que jamais](#)

Pourquoi critiquez-vous les tests osseux ?

Les critiques ne sont pas seulement celles de l'ordre des médecins, mais aussi du Défenseur des droits. On veut, à l'aide d'un outil d'apparence scientifique, fixer la majorité d'un individu. On cherche des critères objectifs. Or c'est un mauvais test : les tests osseux sont fiables seulement lorsqu'on est très loin de la majorité. Quand on a 12 ans c'est une évidence, alors que quand on a 19 ans, on n'est pas très différent de ce que l'on est à 18 ans. De plus, ces tests ont été conçus à partir de données statistiques sur la maturation osseuse de populations d'Amérique du Nord et d'Europe occidentale, qui ne correspondent pas à la maturation des populations que l'on examine, le plus souvent originaires d'Asie ou d'Afrique, et qui ont vécu dans des conditions telles que la maturation ne se produit pas à la même vitesse. Ce n'est pas fiable. Certains jeunes gens qui ont passé un test osseux se sont vu donner une échelle large quant à l'âge qu'on leur attribuait, par exemple «*entre 18 et 25 ans*»...

Est-ce courant ? Ne peut-on pas être plus précis ?

C'est non seulement courant, mais c'est aussi nécessaire : le médecin, lorsqu'il établit cet âge osseux, doit donner des critères de fiabilité de son appréciation. Entre un adulte de 18 ans et un adulte de 25 ans, on ne fait pas forcément la différence. Pour l'âge osseux, c'est la même chose, donc donner une fourchette de validité aussi large est logique. Ce qui pose aussi problème, c'est que la réalisation de cet examen doit se faire après que le médecin s'est assuré de l'information et du consentement effectif de la personne qu'il examine. C'est la loi. Il faut donc un interprétariat fiable, ce qui n'est pas toujours le cas.

Les tests osseux sont-ils finalement une illusion ?

On a voulu objectiver l'âge chronologique en ayant recours à du scientifique. C'est un mauvais critère, le test n'étant pas fiable. Certains médecins disent aussi avoir été l'objet de pressions pour réduire leur fourchette d'âges. Et ce n'est pas les tests de puberté, aujourd'hui interdits, qui pourront les remplacer : ils sont peu fiables et dégradants. Au sud de la Méditerranée, la puberté ne se produit pas au même âge que dans les pays nordiques. Ce qui doit prévaloir, ce sont les données d'état civil.